



Conseil municipal d'Aigre (Charente)

Procès-Verbal

Séance du 7 février 2025

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Sylvie BRIS			X	A Renaud COMBAUD
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET			X	A Marie JARRY
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD			X	
Tanguy GAILLARD			X	
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT			X	A Olivier GEOFFRION
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU			X	A Christian MEGRET
Patricia RANOUIL			X	A Amandine GUILLAUME
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE			X	A Nadia CAILLAUD
Pierre GUYOT	X			
Amandine BERNARD	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 X.

Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE

Extension du Pôle de services au public : recrutement du maître d'œuvre

Dans le cadre de la consultation en procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du Pôle de services au public, une seule candidature a été reçue : celle de l'architecte Nicolas Genaud. Les membres de la CAO ont été informés et l'architecte a été notifié. Une première réunion de travail a eu lieu le 30 janvier, la prochaine aura lieu le 20 février.

Classement du chemin rural n° 2 au PDIPR (Plan départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée)

Le Maire informe le conseil municipal que pour inscrire des chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), il faut que ces chemins soient classés chemins ruraux (CR). Actuellement certains chemins privés appartenant à la commune doivent être régularisés en chemins ruraux, dont le chemin rural n°2 des Loges à Villejésus entre la VC n°228 et le CR n°11 dit Grande Allée de la Croix Blanche, à la suite de l'échange foncier avec les consorts Fradin.

Le conseil municipal doit ainsi approuver la régularisation en chemin rural de la parcelle cadastrale n°411 D 1533. Accord du Conseil Municipal.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Remplacement de véhicules : Délibération d'autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement de manière anticipée

A la suite de la commission « Cadre de Vie » du mois de novembre 2024, plusieurs devis ont été demandés pour le renouvellement du parc automobile puisque deux véhicules ne sont plus en état de rouler. Les membres de la commission se sont de nouveau réunis au mois de décembre, pour prendre des décisions rapidement afin que le matériel puisse être livré en début d'année et que nos agents puissent continuer à travailler dans de bonnes conditions.

Les élus ont validé l'achat d'un Renault Master 3 (16 458€) et d'un Citroën Berlingo 2 (10 823€) d'occasion auprès de la concession Carbroker utilitaires.

Afin de procéder au règlement, il convient d'adopter une délibération pour autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour cette nouvelle opération d'un montant total de 27 281€. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Accord du Conseil Municipal.

Désordres sur le bâtiment de l'église : mission de modélisation 3D (inspection technique visuelle de l'édifice)

Le Maire rappelle que la société ISB a été retenue afin de mener un diagnostic structure de l'église. Les plans existants sont anciens et aucun n'existe en version numérique.

Afin de disposer d'éléments complets, il est proposé de réaliser une modélisation 3D pour un montant de 5020€.

Accord du Conseil Municipal. La somme sera inscrite au budget 2025.

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Réhabilitation de l'école élémentaire – avancement du projet

Le Maire et la Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires rappellent les échanges avec les membres de la communauté éducative concernant le projet de réhabilitation de l'école élémentaire Marc Mouclier, et les débats en Conseil municipal. Comme sollicité par les élus, l'ATD a travaillé sur un deuxième projet, en construction neuve.

A la suite d'une réunion "en interne" avec les élus, les agents et les enseignantes, il est privilégié à ce jour une réhabilitation sur site de l'école élémentaire. Dans cette hypothèse, il pourrait être envisagé une réhabilitation du bâtiment principal (qui pourrait accueillir au moins une classe à chaque niveau, voire deux au deuxième), ainsi que la transformation du bâtiment de la cantine en une ou deux salle(s) de classe avec le secrétariat/bureau de direction (en bord de rue). Un escalier et un ascenseur pourrait être créés (à la place du préau) pour faire la jonction entre les différents niveaux. La cantine serait déplacée dans l'actuelle classe flexible, la garderie dans la classe à côté. Le bâtiment où il y a l'actuelle garderie serait démoli, un nouveau parvis et un parking seraient créés. En lien avec le CAUE, le projet permettrait de réaménager la cour et la désimperméabiliser.

Une nouvelle réunion se tiendra en avril avec l'ensemble des partenaires. Cela permettra à l'ATD de mener un chiffrage plus complet de la réhabilitation du bâtiment principal.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Point sur l'organigramme

Le Maire informe les élus que deux contrats PEC prennent fin au mois de février :

- Alexandra Goremchem (agent administratif au sein du Pôle de services au public)
- Josiane Richard (agent de restauration scolaire)

Il informe également les élus de la demande de Virginie Jarasse de réduire son temps de travail, pour raisons de santé. Dans l'attente d'une solution pérenne, les heures d'accompagnement à la bibliothèque ont été proposées à Gladys Renaud, en remplacement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Maire fait le point sur l'organigramme et présente l'évolution proposée du tableau des effectifs.

- En ce qui concerne le Pôle de services au publics, le Maire propose de stagiairiser Alexandra Goremchem. Il rappelle que ces services sont financés par l'Etat, à hauteur de 45 000€ pour l'Espace France Services et de 13 500€ pour le Bureau de recueil des titres d'identité (en 2024).
- En ce qui concerne la restauration scolaire, il est rappelé que Frédérique Boucardeau a réintégré les effectifs (fin de disponibilité depuis le 1^{er} janvier 2025). Il est proposé de prolonger le contrat de Josiane Richard jusqu'à la fin de l'année scolaire, en attente de connaître les modalités de la mutualisation du service de restauration scolaire avec le Conseil départemental. Le contrat de Josiane sera néanmoins sur une quotité horaire plus faible puisque certaines heures seront effectuées par Frédérique.
- En ce qui concerne l'accompagnement à la bibliothèque, les heures sont proposées à Gladys Renaud, qui a déjà travaillé à la bibliothèque.

Le Maire indique que des postes seront à ouvrir à compter du 1^{er} septembre 2025, pour l'agent qui assurera le service postal au sein du Pôle de services au public (mi-temps – compensé par une indemnité mensuelle de La Poste), et pour l'agent qui assurera le service de bibliothèque (20h/semaine). Le Maire et Sylvie Bris ont rencontré Gladys Renaud, qui a manifesté son intérêt pour le poste à la bibliothèque.

Accord du Conseil municipal.

Nouvelle délibération pour l'incorporation des biens vacants et sans maître (2^{ème} cat.)

Le Maire rappelle la délibération du 6 septembre 2024 constatant la fin du délai de publicité mentionnée à l'article L 1123-3 du CG3P et confirmant qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté s'agissant des parcelles présumées vacantes et sans maître.

Il informe les élus que deux erreurs ont été constatées dans des numéros de parcelles. Il ajoute qu'il convient de rajouter deux parcelles supplémentaires qui ont fait l'objet de la mesure de publicité et pour lesquelles aucun propriétaire ne s'est manifesté.

Il convient d'autoriser le Maire à constater la présente incorporation des 143 parcelles pour une superficie totale de 23 ha 09 a 50 ca et d'une valeur totale évaluées à 33 376.58€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'incorporation des parcelles.

Remplacement des logiciels comptabilité, RH : Adhésion AGEDI – ATD

L'ATD 16 a alerté les collectivités sur l'augmentation significative des cotisations de notre éditeur de logiciels comptabilité et ressources humaines (JVS).

LATD propose ainsi l'adhésion au syndicat mixte AGEDI qui a pour objet de permettre à la collectivité de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation.

Les frais induits sont les suivants :

- La première année (investissement): 4795€ (formation/reprise par ATD16)
- Les années suivantes (fonctionnement): 2610€ (Logiciels AGEDI, formation et assistance complète ATD16)
- Pour information -> Tarif global payé actuellement par la commune chaque année: 2594€ (+ 50% prévus d'ici deux ans)

Le Conseil autorise le Maire à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires.

Il est proposé de désigner Renaud Combaud comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

Zones d'accélération des Energies renouvelables : Avis sur la cartographie communale

Conformément à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, le conseil municipal a identifié, par délibération, les parcelles susceptibles d'accueillir des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAE nR). Ces données ont permis à la DDT d'élaborer une cartographie dynamique.

Par courrier en date du 13 décembre, la préfecture nous a invité à réunir, à nouveau, le conseil municipal pour rendre un avis conforme validant cette cartographie, permettant ainsi de vérifier la conformité aux éléments fournis. Cet avis est indispensable pour intégrer les ZAE nR à l'arrêté préfectoral dont la publication est prévue à compter du 7 mars 2025.

Le Maire propose, par la même occasion, de réémettre un avis sur le document cadre de la Chambre d'agriculture.

Le Conseil municipal confirme le souhaite d'y intégrer les parcelles, conformément à ce qui a déjà été délibéré.

Admissions en non-valeur

Le Maire présente la demande du comptable de la collectivité d'admettre en non-valeur :

- Ruine Farin : Une créance à la suite de travaux exécutés d'office (7 800€), pour cause de décès de la propriétaire du bien ;
- Une dette de cantine (225,78€), à la suite d'une décision de la commission de surendettement.

Avis favorable du Conseil Municipal.

Information - Protection fonctionnelle du Maire contre M. DUDZIAK Bruno

Le Maire rappelle que la protection fonctionnelle, que la collectivité territoriale doit accorder à ses élus lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de leurs fonctions exécutives, a été modifiée par la loi n° 2024-247 du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux (articles L2123-35, L3123-29 et L4135-29 du CGCT). Ce texte a introduit un mécanisme d'octroi automatique de cette protection pour le maire. Le Maire informe avoir sollicité la protection fonctionnelle pour les outrages dont il a été victime de la part de M. Bruno Dudziak. Une audience est prévue au mois d'avril.

La Mutuelle de Poitiers accepte la prise en charge du dossier. Me Calmels a été saisi pour défendre le Maire.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT Depuis la précédente réunion du Conseil Municipal :

- Demande de subvention : Toitures des bâtiments communaux
- Signature acte sous-traitance – lot 1 – Multiservices La Cagouille
- Signature avenant 1 – Lot 2 - charpente et couverture – Multiservices La Cagouille
- Achat des chèques cadeaux de Noël au personnel communal
- Extension pôle de service au public – Demande des subventions
- Décision modificative budgétaire – virements de crédits – section d'investissement
- Signature du contrat de location – Véhicule utilitaire publicitaire
- Demandes de subventions – Extension pôle de service au public
- Décision modificative budgétaire – virements de crédits – section d'investissement
- Aménagement de l'atelier communal – Demande de subvention DETR/DSIL
- Signature de l'avenant 1 – Lot N° 1 – Démolition gros oeuvre

Questions diverses

- Le Conseil valide la proposition d'une prestation d'une troupe (Kirghizistan) dans le cadre du Festival de Confolens le 10 août au Parc des Charmilles.
- Brigitte Fouré fait part de l'organisation d'une soirée karaoké et blind test le 8 mars à Villejésus en partenariat avec l'association « Les Zygomatiques ».
- Le Maire propose de souscrire la solution « Panneau pocket », afin d'informer les citoyens en temps réel par l'envoi d'informations de la commune.
- Le Pôle solidarités a déménagé à l'ADA (12 rue de la Servanterie), où se trouvent désormais l'ensemble des services du Département. Des permanences de la Protection maternelle et infantile pourront s'y dérouler en cas de besoin.

- Maison de santé pluridisciplinaire intercommunale : le Maire a été informé que les deux kinés ont donné leur bail à la CDC, pour retourner exercer au sein de leurs locaux respectifs. Il propose qu'une rencontre se tienne prochainement avec les professionnels de santé, dans l'objectif d'attirer de nouveaux professionnels.
- Le Maire informe qu'il a renégocié le contrat de location de l'ensemble du parc de photocopieurs de la commune. Une diminution du coût annuel de 1000€/an environ a été obtenue.
- L'arrêté préfectoral autorisant le système de vidéoprotection a été obtenu. Les panneaux vont être mis en place. Les caméras seront consultées uniquement sur réquisition de la gendarmerie. Le Maire propose de communiquer à l'occasion de la réunion qui doit être organisée pour le dispositif « Vigilance citoyenne ».
- Le 14 mars, une réunion aura lieu avec le Pays du Ruffécois pour la végétalisation des propriétés privées et publiques, dans le cadre de Villes et Villages Fleuris. Le Pays du Ruffécois accompagne les habitants via des subventions et des conseils.
- A la suite de la mise en vente par les domaines de parcelles de bois, l'offre de la commune n'a pas été retenue.
- A la suite d'une question de Christian Mégret, le Maire informe les élus qu'il y a 5 pré-réservations pour le Lotissement Valtaud à Villejésus.

La séance est levée à 20h37.